



24 JUIN 2008



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général

Direction générale des
ressources humaines

Sous-direction du
recrutement

Bureau des concours
des personnels
administratifs,
techniques, sociaux et
de santé, des
bibliothèques et des
ITRF

DGRH/D5/EL/
n° 385

Affaire suivie par
Eric Laurier
Téléphone
01 55 55 24 95
Télécopie
01 55 55 22 90
Mél
eric.laurier
@education.gouv.fr

34 rue de Châteaudun
75436 Paris Cedex 9

Paris le 19 JUIN 2008

Monsieur le Secrétaire national,

Jusqu'à présent, les candidats aux concours de recrutement de personnels des bibliothèques ne pouvaient subir les épreuves écrites d'admissibilité qu'à Paris et Lyon. J'ai jugé utile d'augmenter le nombre des centres d'épreuves afin de permettre aux candidats d'avoir la possibilité de passer ces épreuves dans l'académie du ressort de laquelle ils ont leur résidence personnelle. Les candidats aux concours internes s'inscriront dans l'académie du ressort de laquelle ils ont leur résidence administrative. De même, il m'a semblé nécessaire qu'ils procèdent à leur inscription par voie électronique.

Selon les modalités prévues pour l'ensemble des concours nationaux de recrutement des personnels gérés par la direction générale des ressources humaines commune au ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, les inscriptions s'effectueront par internet pour la session 2009, en deux temps :

- les candidats s'inscriront du jeudi 11 septembre 2008 à partir de 12 heures au mardi 21 octobre 2008 à 17 heures,

- ils confirmeront leur inscription du jeudi 30 octobre 2008 à partir de 12 heures, au jeudi 13 novembre 2008 à 17 heures.

Monsieur Ivan BAQUER
Secrétaire national
Fédération de l'éducation, de la recherche
et de la culture-Confédération générale du travail
Case 544
263, rue de Paris
93515 MONTREUIL CEDEX



2 / 3

Les candidats accèderont au service d'inscription à l'adresse internet suivante :
<http://www.education.gouv.fr/siac3>

Naturellement, les candidats dans l'impossibilité de se connecter auront la possibilité d'obtenir un dossier imprimé de candidature sur demande écrite.

Les concours concernés par cette modification du calendrier des inscriptions sont :

- le concours de conservateur des bibliothèques (externe et interne),
- le concours de bibliothécaire (externe et interne),
- le concours de bibliothécaire adjoint spécialisé (externe et interne),
- le concours de magasinier principal de deuxième classe des bibliothèques (externe et interne).

L'inscription au concours réservé aux élèves et aux anciens élèves de l'Ecole nationale des Chartes et à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'assistant des bibliothèques de classe exceptionnelle interviendra en revanche aux dates habituelles.

Les dates prévues pour les épreuves écrites sont les suivantes :

- Concours de conservateur des bibliothèques (externe et interne)

Première épreuve : jeudi 23 avril 2009 de 9h00 à 14h00, deuxième épreuve : vendredi 24 avril 2009 de 8h30 à 12h30.

Première partie de l'épreuve d'admission de langue du concours externe : vendredi 24 avril 2009 de 15h30 à 17h30.

- Concours de bibliothécaire (externe et interne) : jeudi 5 février 2009

Première épreuve : de 8h30 à 11h30, deuxième épreuve : de 14h30 à 17h30.

- Concours de bibliothécaire adjoint spécialisé (externe et interne) : vendredi 27 février 2009

Première épreuve : de 8h30 à 11h30, deuxième épreuve : de 14h30 à 17h30.

- Concours de magasinier principal de deuxième classe des bibliothèques (externe et interne) : jeudi 26 mars 2009

Première épreuve : de 9h00 à 11h00, deuxième épreuve : de 14h00 à 15h00.

Outre une information officielle sur le site internet du ministère et par l'intermédiaire de la presse spécialisée (Livre hebdo notamment), il m'a paru nécessaire de vous associer à la diffusion de ces informations auprès des candidats à ces concours.



3 / 3

Je vous remercie par avance des démarches que vous voudrez bien entreprendre pour informer les candidats et vous prie, Monsieur le Secrétaire national, d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur général des ressources humaines

Thierry LE GOFF